

Fiche DOCOMOMO

Fichier international de DoCoMoMo



1- Palais de Justice – Façades est et nord

1. IDENTITE DU BÂTIMENT OU DE L'ENSEMBLE

Nom usuel du bâtiment : Palais de Justice
Nom actuel : Palais de Justice
Numéro et nom de la rue : 13 avenue du Peuple Belge
Ville : Lille
Pays : France

PROPRIETAIRE ACTUEL

Nom : Département du Nord
Adresse : 51, rue Gustave Delory, 59 047, Lille
Téléphone : 03 59 73 59 59
E-mail :
Internet : <https://lenord.fr>

ETAT DE LA PROTECTION

Type : Crypte (vestiges de la collégiale Saint-Pierre de Lille, propriété de la commune), sous le palais de Justice, Classement M.H.

Date : 03/02/71

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

Nom : DRAC Hauts-de-France

Adresse : 3 rue du Lombard 59 800 Lille

Téléphone : 03 20 06 87 58

.....

2. HISTOIRE DU BÂTIMENT

Commande : Conseil Général du Nord

Architectes : Jean Willerval, Marcel Spender (mandataire)

Autres intervenants :

Ingénieurs : Bureau d'étude ETGC (Société d'Etudes Générales et Techniques de Génie Civil) et bureau SOCOTEC (Société de contrôle technique et d'expertise de la construction)

Sondages : Chartiez et Fils

Contractants : Société THEG Henin-Liétard (gros œuvre)

Artistes : Philippe Scrive (hauts-reliefs) Décorateur : Michel De Mercey (décoration des salles d'audience à partir de 1965)
Emile Gilioli (décor du plafond du tribunal de police)

Tapisseries : Commandées en 1967, livrées en 1969

- Jean Bazaine (s.t.), salle des audiences solennelles et civiles, correctionnelle et pénale (atelier Pinton)
- André Beaudin, (s.t.), thème de l'eau et des feuilles brillantes (atelier Pinton)
- Michel Degand « D'étoiles dans les soirs tremblants » salle d'audience du tribunal d'instance (atelier Pinton)
- Emile Gilioli (s.t.), deuxième chambre civile et correctionnelle (atelier Pinton)
- Henri Guérin « L'arbre vivant » cabinet du président du tribunal de grande instance, et « Bruissement de la nature » cabinet du procureur de la République (atelier Pinton)
- Yves Millecamps « Espérance », salle d'audience du tribunal des affaires de sécurité sociale (atelier Pinton)
- Mario Prassinis « Le chêne de Saint-Louis » première grande salle civile, correctionnelle et pénale

- Michel Tourlière « Les châteaux de sable » tribunal pour enfants, (atelier Suzanne Goubely-Gatien d'Aubusson)
- Raoul Ubac « Création d'un nouvel espace » pour la quatrième chambre (atelier Pinton)

CHRONOLOGIE

Date du concours : 1957
 Date de la commande : 1960
 Période de conception : 1957-1966
 Durée du chantier : 1962-1969
 Mise en service du bâtiment : 2 janvier 1969

ETAT ACTUEL DU BÂTIMENT

Usage : Palais de Justice
 Etat du bâtiment : Bon état général extérieur, état usé intérieur par défaut d'entretien.

Résumé des restaurations et des autres travaux conduits, avec les dates correspondantes.

.....

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

Archives écrites, correspondance, etc. :

- **Archives Municipales de Lille**

1T/14890

1961-1966 : construction d'un palais de Justice, permis de construire

1T/ 17286

1967-1968 : surélévation du palais de Justice

- **Archives Départementales du Nord**

Versement W 132 : article 920

Versement W 133 : articles 131-133, 135

Versement W 153 : articles 321-325

Versement W 156 : articles 821-842, 844-855, 856-859

Versement W 157 : articles 020, 025, 026, 028, 032, 157, 174-179

W 112 851 : 1960

W 112 854 à W 112 857

W 113 122 : 1957

W 113 111 : rapports du CG, 1935-1969

W 157 174 à 179 : 1967-1971

W 156 821 à 842 : 1954- 1967
W 156 844 à 855 : 1968
W 156 856 à 859 : reconstruction, 1963-1969
W 157 032 : 68-69
W 157 025
W 157 026 : 1962- 1969
W 132 920 : démolition de l'ancien palais, 1961-1964 : terrassement du nouveau palais, 1963-1964
W 157 028 : travaux, 1968
W 133 131-133-135 : adjudication des lots, 1960-1964
W 153 321 à 325 : 1964-1970
Rapports des sessions du Conseil général du Nord entre 1944 et 1969.
Rapports de l'architecte en chef du département, 700 W années 1944 à 1969ⁱ

- **Revue spécialisée**

« Concours pour le palais de justice de Lille, France », *L'Architecture d'Aujourd'hui*, sept. 1958, n° 79.

- **Presse locale :**

Voix du Nord : 25-26-27 avril 1957, 24 mai 1957, 16 janvier 1958, 6 et 7 octobre 1968, 3 janvier 1969, 4 et 5 mai 1969

Autres sources, films, vidéos, etc. :

Principales publications (par ordre chronologique) :

- « Schokbeton », *Habiter-Wonen*, n. 18-19, 1962, pp. 165-170.
- JESSU, Philippe, LEMAN, Pierre, « Fouilles de la collégiale Saint-Pierre de Lille », *Revue du Nord*, tome 46, n°181, avril-juin 1964. pp. 129-158.
- BERET, Chantal (dir.), *Architecture en France. Modernité/ Post-modernité, catalogue d'exposition*, Centre Georges Pompidou, Paris, CGP/CCI, 1981, p. 171.
- Association française pour l'histoire de la justice (éd.), *La Justice en ses temples. Regards sur l'architecture judiciaire en France*, Paris, Errance/Poitiers, Brissaud, 1992, 372 p.
- DEVEDJAN, Jocelyne, « Les palais des trente glorieuses », *Monuments historiques*, n° 200, *Les palais de Justice, janvier-février 1996*, pp. 56-60.
- Abram Joseph, *Du chaos à la croissance (1940-1966), tome 2*, dans Gérard Monnier (dir.), *L'architecture moderne en France*, Paris Picard, 1999, p. 205.
- LOYER, François, *Histoire de l'architecture française. De la Révolution à nos jours*, Paris Mengès, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1999, p. 346 ; p. 464.
- Collectif, *La nouvelle architecture judiciaire. Des palais de Justice modernes pour une nouvelle image de la Justice*. Recueil d'impressions et d'éclairages à l'occasion du colloque de Nanterre, 12 mai 2000, Paris, La Documentation française, 2002, 112p.

- BLAIN, Catherine, « :Jean Willerval, la Caserne Massena, 1963-1973 », *AMC*, n° 153, Juin-Juillet 2005, pp. 86-92
- MOULIN, Laure-Estelle, « L'architecture judiciaire en France sous la V^{ème} république », thèse de doctorat en histoire de l'art (dir. Gérard Monnier), Paris, Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne, 2006, 2 vol., 559 f.
- HUGEDE, Christian-Frédéric, « D'une image au service du public, évolution des Tribunaux de Grande Instance entre 1958 et 1987 », mémoire MES (dir. Marie-Céline Masson et Eric Monin), Villeneuve d'Ascq, ENSAP de Lille, 2007, 106 p.
- Collectif, *Guide d'architecture de la Métropole lilloise, Lille Métropole, Courtrai, Tournai, Ypres*, Paris, Le Passage, rééd. 2018, 357 p.
- TEXIER, Simon, *Architectures brutalistes. Paris et environs, 100 bâtiments remarquables*, Paris, Parigramme, 2019, 191 p.
- KLEIN, Richard (dir.), « Les immeubles de grande hauteur en France. Un héritage moderne, 1945-1975 », *Bulletin Docomomo France*, numéro spécial, Paris, Hermann, mars 2020, 208 p.

4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

La commande

Le projet d'un nouveau palais de Justice à Lille, en lieu et place de l'ancien, construit en 1834 par Victor Leplus, est officialisé le 7 janvier 1954, date de la délibération de la Commission départementale du Conseil Généralⁱⁱ. Depuis déjà deux ans, une commission spéciale regroupant des conseillers généraux, des magistrats et l'architecte en chef du département a entrepris l'étude d'un agrandissement ou d'une reconstruction du palais de Justice. Plusieurs solutions étaient envisagées : aménagement et agrandissement du palais existant, construction d'un nouveau palais sur un autre terrain, démolition et construction d'un nouveau palais de Justice sur le terrain d'assiette de l'ancien palais. L'état de délabrement de l'ancien palais est relevé dans plusieurs articles de la *Voix du Nord* : « [les] photos de la façade sud et nord offrent le spectacle désolant de ruines qu'on aimerait voir disparaîtreⁱⁱⁱ », « ce contraste de constructions monumentales et de ruines que comporte notre palais de Justice et dont il offrira bientôt le spectacle pitoyable aux membres du congrès des avocats.^{iv} »

Le concours est officiellement lancé en avril 1957 par la publicité dans la presse professionnelle ; anonyme, il est organisé en deux étapes. 20 candidats sont sélectionnés lors de la première session du 6 juin 1957. Parmi eux, Pierre Rignols se présente seul, mais son dossier est rejeté, car hors délais. Le jury est composé de responsables du Département (organe commanditaire, par la commission travaux), de représentants des principales juridictions, d'un représentant du ministère de la Reconstruction et du Logement, du directeur de l'école d'architecture et de deux architectes, André Lys et Robert Clément.

Dès cette étape, les membres du jury sont conscients de l'exigüité du terrain et de la nécessité de demander à la ville de Lille une dérogation pour construire en hauteur, celle-ci ne devant plus être limitée en fonction de la largeur des rues. Cette dérogation est obtenue avant le deuxième tour du concours qui se tient en septembre 1957. Lors de cette étape, sur 12 dossiers obtenus, 5 équipes sont invitées à proposer un projet plus précis contenant un rapport très détaillé sur le mode de construction de l'édifice et le planning d'exécution

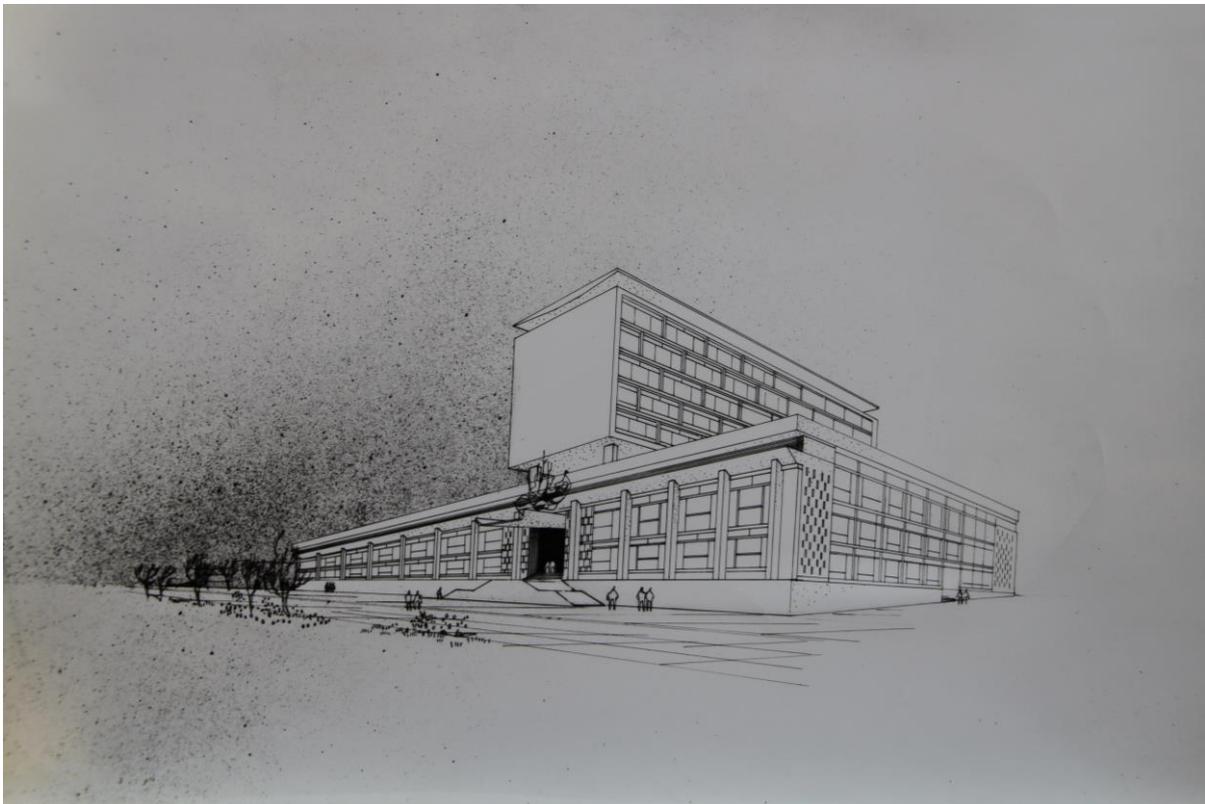
exposant le schéma des tranches de réalisation, les plans, les vues en perspective, ainsi qu'un rapport exposant la conception des auteurs et les devis estimatifs.

Les cinq groupements suivants rendent leurs dossiers pour le 2 décembre 1957 : Marcel Spender/Jean Willerval (Paris) ; André Humeau (Paris) ; Théodore Leveau (Paris) François-Pierre Delannoy (Lille) Bernard De La Tour d'Auvergne (Paris) ; Guillaume Gillet (Paris) / Guy Lapchin (Roubaix) ; Michel Denisse (Hénin-Liétard).

Les lauréats : Marcel Spender (mandataire) et Jean Willerval sont désignés le 21 décembre 1957, les résultats sont proclamés le 2 janvier 1958^v. Les projets primés sont alors exposés dans une salle du centre de documentation du bâtiment jusqu'au 19 janvier 1958^{vi}. La convention attributaire de la réalisation du palais de Justice est signée entre le département, Marcel Spender et Jean Willerval le 10 février 1960, 50% des honoraires au compte de l'un et l'autre^{vii}.

Le parti d'origine

Le palais de Justice de Lille est composé, dès le projet retenu lors du concours, d'un bâtiment bas de forme rectangulaire trapézoïdale, avec patio central, recevant les salles d'audience, la salle des pas perdus et l'accueil principal du public, épousant la parcelle sur ses limites. La salle des pas perdus, placée perpendiculairement à la rue principale (avenue du Peuple belge) supporte le bâtiment haut - une tour de 5 étages (projet initial), puis 7 étages (PC de 1962), puis finalement 9 étages (PC de 1966). Cette tour accueille principalement les bureaux.



2- Perspective, projet initial, 1957

Les façades du projet réalisé

Le bâtiment bas étire sa longue façade sur quatre niveaux. Un soubassement quasi aveugle, orné dans sa partie supérieure d'un fin bandeau d'ouvertures rectangulaires, se voit surmonté de trois niveaux identiques. Chaque niveau s'anime de modules en béton préfabriqués, évoquant une forme de livre ouvert ou de volets, alternant avec de fines ouvertures semblables à des meurtrières. Ces modules disposés en quinconce d'un niveau à l'autre donnent à la façade un motif qui court sur les quatre faces du bâtiment. Le traitement des angles assure la liaison entre celles-ci. Une fine corniche en bandeau plat couronne le tout.



3- Traitement des angles du socle

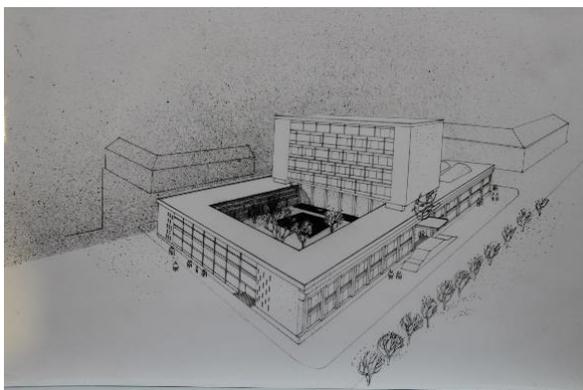
La tour se développe perpendiculairement aux deux corps de bâtiment bas et les relie. Elle apparaît légèrement bombée. Les quatre faces identiques sont définies par un rythme très serré d'ouvertures verticales. La trame du mur-rideau en léger relief, se termine par un toit-terrasse animé de fins éléments tels des merlons et créneaux formant le parapet.

Le programme du palais de Justice de Lille et sa constante évolution durant la phase projet

La réflexion autour d'une modernisation du palais de Justice de Lille est conduite dès 1944 par l'architecte du Département Achin^{viii}. Il conçoit un projet où sont regroupés dans un même bâtiment plusieurs services judiciaires de la même ville, en avançant même la réforme judiciaire de 1958, qui prône le regroupement et la mutualisation de certains services dans un même bâtiment.

Ce programme ambitieux prévoit 10 salles d'audience, une salle des pas perdus, une entrée principale ainsi que des entrées secondaires, les services de l'instruction, le tribunal civil, le tribunal correctionnel, la justice de paix, le tribunal de prudhomme, des logements, des bibliothèques par juridiction, des garages, ascenseurs, monte-charge, etc.^{ix} Dans le souci de rendre la justice plus humaine et accessible, un soin tout particulier est apporté à l'accueil du public : des hôtes sont présentes, une large borne d'accueil est prévue ainsi que des cabines téléphoniques et un bar au 8^{ème} étage de la tour.

La réponse du projet lauréat indique la difficulté de disposer sur un terrain aussi exigu l'ensemble du programme formulé. *« La reconstruction du palais de Justice sur son terrain actuel assez exigu posait non seulement des problèmes d'ordre pratique, dans l'immédiat ; le fonctionnement des services juridiques devant être assuré pendant toute la durée des travaux ; mais exigeait une étude très poussée pour la répartition judicieuse des différents services en tenant compte de leur importance et de la fréquence de leur utilisation. »*^x Dès 1957, les architectes anticipent et prévoient l'éventuelle surélévation de la tour dans le futur projet.

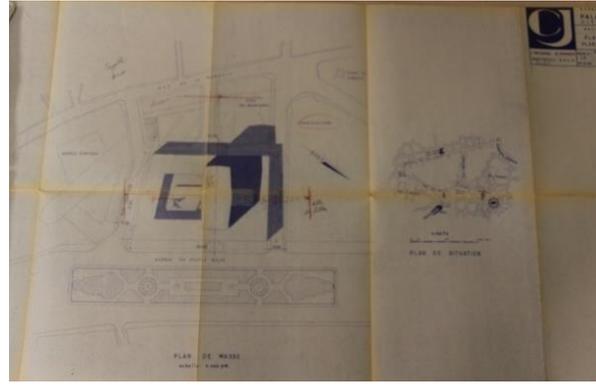


4 et 5 - Vues, projet initial, 1957

La réforme judiciaire, ordonnance du 22 décembre en 1958, aura de nombreux impacts sur le programme du palais de Justice de Lille. En effet, le projet est modifié plusieurs fois. Entre le concours et le dépôt du premier permis de construire en 1962, la tour est augmentée de deux étages, et, autre modification majeure : l'introduction d'un rez-de-chaussée bas (accueil du public) qui entraîne la surélévation de la salle des pas perdus au rez-de-chaussée haut.



6- Façade nord-est, premier permis de construire de 1962



7- Plan masse et situation, premier permis de construire de 1962

Lors du deuxième dépôt en 1966, il est encore prévu l'augmentation de la tour de bureaux, qui passe ainsi de 7 à 9 niveaux.

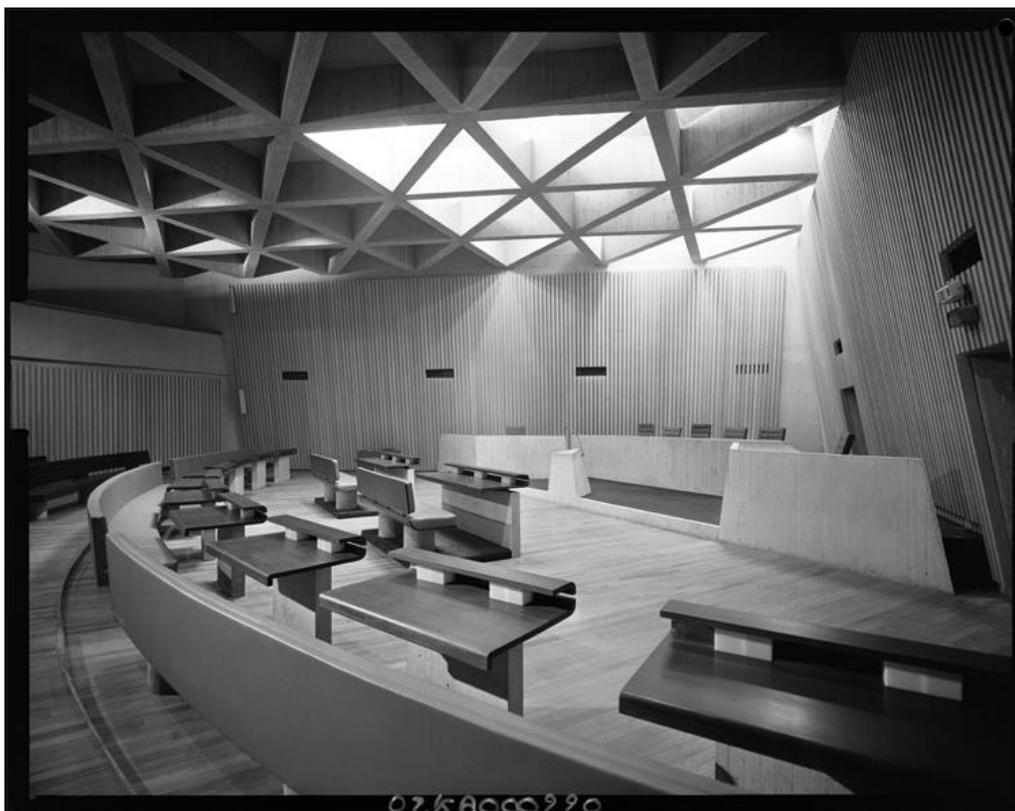
En plus de la réforme de 1958, des modifications postérieures, notamment touchant l'organisation du ministère de la Justice ont un impact sur l'organisation du palais de Justice de Lille : « *Au fur et à mesure qu'avançaient les travaux depuis 1963 la réforme de la justice suivait son cours et il a fallu à plusieurs reprises repenser l'organisation intérieure du palais et de la répartition des locaux. Nous avons été plusieurs fois alertés par le Président Caron qui nous a fait part récemment de décisions concernant l'organisation du ministère de la justice qui peuvent avoir d'importantes répercussions pour l'utilisation et répartition des locaux. On constate en effet que la nationalisation des greffes exige des bureaux plus nombreux et mieux organisés, que le ministère de la justice souhaite trouver dans les cités judiciaires des salles polyvalentes d'enseignement et qu'enfin les services de justice pour l'enfance prennent une importance considérable.*^{xi} »

La décoration

Les travaux de décoration prévus sont estimés à 2 000 000 francs en 1967. Ils prévoient l'aménagement mobilier des salles d'audience, les tapisseries, une grande sculpture pour le patio et les auvents d'entrée^{xii}.

Une carte blanche est laissée à l'architecte Jean Willerval pour choisir les artistes^{xiii}. 9 tapisseries sont envisagées (7 passées avec un contrat chez Pinton). Les commandes sont passées en 1967 et leur réception a lieu à l'automne 1969.

Michel de Mercey est nommé décorateur des salles d'audience. Émile Gilioli intervient pour le décor du plafond du tribunal de police. Un grand nombre de meubles fixes - bancs, pupitres, barre des témoins, banque d'accueil, etc. ont été dessinés en bois et béton (auteur inconnu).



8- Salle d'audience

La construction

Durant les travaux, les services judiciaires en place dans l'ancien palais de Justice sont transférés dans un autre bâtiment, situé rue Boitelle à Lille appartenant à l'Institut Pasteur. Celui-ci nécessite également des travaux d'aménagement, de 1959 à 1960. Le déménagement a lieu en octobre 1960^{xiv}. Durant cette année 1960, l'ancien palais de Justice est démoli.

Le démarrage des travaux est prévu dès janvier 1961, mais des problèmes liés à la nature du terrain et la découverte de vestiges archéologiques majeurs lors des travaux de terrassement stoppent le chantier. La crypte romane (XI^e siècle) de la collégiale Saint-Pierre est mise à jour ; des fouilles complètes sont alors organisées en 1963. La ville de Lille, propriétaire du sol, manifeste son intérêt pour la conservation des vestiges et leur accessibilité au public, elle versera une subvention de 200 000 francs au département pour prévoir leur préservation et présentation dans les caves du nouveau palais. Les vestiges sont classés au titre des monuments historiques le 3 février 1971^{xv}.

La réforme judiciaire en cours contraint à réfléchir à l'adaptation du programme ^{xvi}. « *La conception définitive des plans est sans cesse retardée, entre 1957 et 1966 le programme fluctue constamment* ^{xvii} ». Le premier permis de construire, accordé par arrêté préfectoral le 10 août 1962, témoigne de cette première modification profonde, par rapport au projet lauréat.

En 1964, les architectes optent pour un nouveau revêtement des façades par le procédé Schokbeton, qui remplacera le projet initial de revêtement des façades (pierre au rez-de-chaussée et enduit ciment pour les étages). Cette nouvelle solution est validée en décembre 1964^{xviii}. Durant l'année 1964, le chantier est constamment stoppé à cause des intempéries qui retardent les terrassements ainsi que de l'attente des études et plans de béton armé du bureau d'étude ETGC^{xix}.

Un deuxième permis de construire est déposé en 1967 pour la surélévation de la tour de bureaux qui passe ainsi de 7 à 9 étages^{xx}.

Les travaux d'élévation se déroulent entre 1966 et fin 1968 et sont de nouveau retardés par les événements de mai 1968. La réception du bâtiment haut a lieu le 30 octobre 1968 et le bâtiment entier entre en fonction le 2 janvier 1969^{xxi}.

La réception définitive des tapisseries a lieu le 22 septembre 1969, en présence de M. Pinton et Marcel Spender^{xxii}.



9- Immeuble en construction : façade

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1. Appréciation technique :

Le bâtiment, dans le projet de 1957, se composait de la façon suivante : une ossature générale en béton armé, un remplissage des murs de façade et de refends en brique, et le revêtement des murs extérieurs en pierre de Soignies et enduit en ciment pierre, menuiseries métalliques.

Les précisions données lors du premier dépôt du permis de construire (1962) nous apportent les informations complémentaires suivantes: béton armé pour les sous-sols et planchers des niveaux supérieurs, pour le rez-de-chaussée bas, le soubassement en béton banché avec revêtement en pierre dure et pour les niveaux supérieurs et le bâtiment haut ; les façades sont réalisées par des poteaux autoporteurs pré-moulés en béton armé à parement incorporé en pierre reconstituée. Les menuiseries sont en aluminium de teinte bronze^{xxiii}.

Cependant, le projet évolue assez tôt sous l'influence de la construction du bâtiment de la Banque Lambert de Bruxelles (construite en 1959, par SOM Architectes) et pour lequel fut utilisé le procédé « Schokbeton ». Celui-ci consiste en des éléments préfabriqués de « béton compacté par chocs ». Le procédé fut mis au point aux Pays-Bas en 1932, à Zwinjndrecht. Pour

convaincre les membres de la commission travaux du Conseil Général d'utiliser ce procédé, Jean Willerval et Marcel Spender organisent un voyage d'étude en Belgique et aux Pays-Bas en juin 1964^{xxiv}. « C'est un matériau noble et lavable, pouvant s'incorporer au gros-œuvre étant porteur sans épaisseur importante ni poids considérable^{xxv} ». Le dessin de la façade revêt alors un aspect complètement différent des premières esquisses du projet lauréat du concours.



10- Façade de la Banque Lambert en 1964, peu avant son achèvement (© Archives Lambert).

2. Appréciation artistique et esthétique :

Modernité dès la commande

La modernité du palais de Justice de Lille est voulue dès l'origine par le maître d'ouvrage (Département du Nord) : « Si l'on est appelé à édifier un nouveau palais de justice on le construira suivant des conceptions modernes^{xxvi} ». La construction en hauteur est également de mise, étant donné l'exiguïté de la parcelle et la lourdeur du programme. La verticalité était appréciée, même si elle n'est pas explicitée dans le programme^{xxvii}.

Le traitement des façades : comment concevoir un nouveau style architectural ?

L'aspect stylistique des élévations extérieures est en rupture avec le style classique ancien, « on recherche un recentrage sur l'essentiel, la valeur d'usage avec une réduction nette de l'emphase architecturale et urbanistique^{xxviii} ». Pas de grand escalier, ni de porche, ni de colonnes, ni de perron. L'entrée principale est directement accessible depuis la rue, avec seulement quelques marches et un auvent en aluminium, traité comme une œuvre d'art abstraite^{xxix}. Des entrées secondaires sont possibles depuis les autres rues qui bordent le bâtiment. Cependant, la fermeture des façades, comprenant des ouvertures étroites, démontre le souhait de faire un « bâtiment-enceinte », accessible certes, mais fermé sur la rue « la Justice œuvrant dans le secret, le regard ne pénètre pas dans l'édifice^{xxx} ».

Le décor en éléments préfabriqués des façades du bâtiment bas agit comme un motif cinétique, répété sur les quatre façades, ce qui les rend identiques et aussi importantes l'une

que l'autre. Ce motif est finement dessiné, réalisé en système Schokbeton, qui lui confère un aspect satiné ayant bien résisté au temps. L'effet cinétique est remarquable, et le bâtiment offre à la fois un aspect contrasté de forteresse massif par sa grande volumétrie directe sur la rue, et une série illimitée de formes dynamiques vibrantes qui animent les façades en réagissant à la lumière. Le dessin du module rappelle le motif du livre ouvert, clin d'œil à l'importance du livre dans le bâtiment qui ne compte pas moins de quatre bibliothèques.



11- Socle et tour

Les espaces intérieurs

La salle des pas perdus et les salles d'audience sont les éléments les plus remarquables et les plus audacieux à la fois dans le projet initial et dans la réalisation finale encore visible aujourd'hui.

La salle des pas perdus initialement prévue au rez-de-chaussée et traversante (de la façade antérieure à la façade postérieure) est finalement située au rez-de-chaussée haut, à la suite de la modification du programme dû à la réforme de 1958 et de ses conséquences. Elle est immédiatement remarquée pour son éclairage latéral : d'immenses baies courent sur trois niveaux et ménagent ainsi une vue sur le patio et les deux niveaux d'élévation du bâtiment bas qui encadre l'espace vert interne. Cette salle lumineuse est ornée d'un haut-relief sur paroi (comme il en existe au palais de Justice de Beauvais) réalisé en béton moulé dont

l'auteur est Philippe Scrive. Un autre décor du même auteur donne sur une salle d'audience, imitant le profil d'une guillotine ^{xxx}.

« La salle du tribunal de police au rez-de-chaussée bas est un bon exemple de nouveauté de conception des salles d'audience. Seule à bénéficier d'une mezzanine, elle est éclairée par un puits de lumière, tout y est anguleux, la salle elle-même se termine en triangle isocèle très pointu désignant le plafond source de lumière, le lieu est théâtral. La cour est séparée du public par une estrade, mobilier

fixe qui fait rempart, ce que renforce la texture minérale du béton. ^{xxxii} »



12- Salle des pas perdus

Le parti général du bâtiment, la fortune de l'assemblage du socle-bloc

La composition de deux bâtiments articulés perpendiculairement semble inédite dans la forme des palais de Justice en France ^{xxxiii}. On retrouve cet assemblage dans les palais de Justice de Créteil (1964-1978) et d'Evry. Les autres édifices administratifs de l'époque développent également la formule du socle-bloc, en socle-barre ou socle-tour. On peut relever comme bâtiment fondateur de cette composition la CAF de la Région parisienne, réalisée par l'agence Lopez entre 1953 et 1959 (Paris) ^{xxxiv}.

3. Arguments justifiant le statut canonique (local, national, international) / réception critique :

Le contexte local, la réception

L'implantation du palais de Justice sur le même emplacement que l'ancien édifice ne fait pas tellement débat, il doit être au centre de la ville et facilement accessible par les transports en commun pour les usagers. Les officiers ministériels, avocats et commerçants ont fait pression pour que le palais de Justice reste dans le quartier. Il s'inscrit dans la lignée de la Cité hospitalière et la Cité administrative de Lille (qui regroupe déjà plusieurs administrations dans un bâtiment en cours de construction, A. Laprade architecte). Lille, centre administratif, politique et économique de la région lui faut sa cité judiciaire^{xxxv}. La ville a l'habitude des bâtiments publics en hauteur, deux beffrois ont été édifiés pendant les 50 premières années du siècle : celui la chambre de commerce (Louis-Marie Cordonnier, 1911) et celui de l'Hôtel de ville de Lille (Émile Dubuisson, 1924-1932). La modernité du bâtiment de Jean Willerval et Marcel Spender est cependant inédite, par son contraste très marqué avec le centre de Lille ancien, dont le périmètre est identifié par le secteur sauvegardé à la même période (1965-67)^{xxxvi}.

Le projet lauréat du concours de 1957 est salué par la presse régionale pour la conception générale et surtout la recherche de la lumière, le titre de l'article signalant les lauréats étant « *Pour la salle des pas-perdus on a cherché à gagner de la lumière* ^{xxxvii} » « *Le nouveau palais de justice de Lille apportera en ville une petite révolution. Si l'on y perdra encore, comme par le passé ses pas et souvent sa réputation, on y trouvera par contre un précieux élément oublié par les constructeurs de jadis : la lumière* ^{xxxviii} ». L'article qui en célèbre l'ouverture en janvier 1969 relève les mots du public « *amateur d'art* », « *cet immense et magnifique édifice* » et « *Lille pourra être fière de son magnifique Palais de justice moderne, audacieux, fonctionnel* ^{xxxix} ». Lors de la visite des Conseillers généraux début mai 1969 (une forme d'inauguration qui n'en est pas une ?), le Préfet, le Président du département ainsi que le Procureur prennent la parole. « *Tous les usagers ne peuvent être qu'admiratifs devant l'œuvre d'imagination créatrice et parfaitement fonctionnelle que constitue le palais de Justice [...] Le bâtiment est un redoutable outil de travail [...] Le palais de Justice est un des hauts lieux de la ville sur le plan monumental et il correspond parfaitement à notre justice qui a pour mission d'accueillir et d'aider [...] le palais de Justice est le plus beau de France, celui de l'an 2 000 !^{xl}* ».

Le programme du palais de Justice en France : la rupture amenée par le palais de Lille

Le programme du palais de Justice en France au XIX^e siècle a connu une fortune extraordinaire, bâti sur le modèle de Jean Nicolas Louis Durand qui imposait solennité, monumentalité afin de marquer les esprits de la grandeur et de l'autorité de la justice. Ceci se transmet par une façade classique, intemporelle : colonnes portant un fronton, vaste emmarchement, parvis, utilisation de la pierre de taille, l'ordonnancement de la façade en trois temps, le travail de modénature, la symétrie, et à l'intérieur salle des pas perdus voûtée et salles d'audience parquetées. Le modèle a survécu à l'éclectisme du XIX^e siècle, le bâtiment lillois de Victor Leplus en était un des plus fidèles exemples. Pratiquement, aucun édifice n'est construit durant la première moitié du XX^e siècle et après la Seconde Guerre mondiale, il a fallu réinventer un modèle pour abriter la justice, alors que l'on réfléchit encore pour ce programme à une architecture parlante.



13- *Vue d'ensemble*

Généralement situé au cœur de la cité, le palais de Justice doit marquer les esprits, même si les colonnes ne sont plus au goût du jour, les premiers édifices sortis de terre au XX^e siècle sont emprunts d'une solennité toute classique. Petit à petit, au cours des années soixante, cette typologie doit représenter une nouvelle tendance : à la fois celle qui rend des sentences au nom du droit (caractère autoritaire et solennel) et celle qui relève de l'arbitrage et de la conciliation, au service du citoyen.

Au Nord de Paris, le palais de Justice de Béthune (reconstruit à la suite des dommages de guerre de 1914-1918, Paul Decaux architecte), reprend la figure du portique de la façade principale avec colonnes et entablement, et même si on note l'affaiblissement de l'emmarchement et du porche monumental, il est encore fortement empreint de classicisme^{xli}.

Le palais de Justice de Charleville-Mézières, dont le projet date de 1958 et qui a été inauguré en 1966 (conçu par Jean-Robert Dupré et Henri Haimel), esquisse parallèlement au projet du palais de Justice de Lille, une version adoucie de ce renouveau. Encore empreint de solennité par la présence de grandes lames de béton qui rythment la façade à la façon de pilastres, celle-ci est précédée de quelques marches. Cependant, le caractère longitudinal du bâti, l'absence de sculptures ou figures allégoriques, comme de décor, lui confère une certaine simplicité et accessibilité.

Les projets des équipes qui participent au concours du palais de Justice de Lille en 1957 montrent encore la persistance des poncifs néo-classiques, jusqu'à aller pour l'un d'entre eux à intégrer le portique de l'ancien palais de Victor Leplus dans la façade du nouveau (Guillaume Gillet, architecte)^{xlii}.

Le bâtiment de Spender et Willerval s'affranchit nettement des références antérieures, il propose un nouveau prototype de palais de Justice, contemporain de la nouvelle réforme judiciaire (établie en 1958 et en cours d'évolution durant les années soixante) tout en amenant au cœur de la ville de Lille la typologie du « socle-bloc » ou « socle-barre » qui

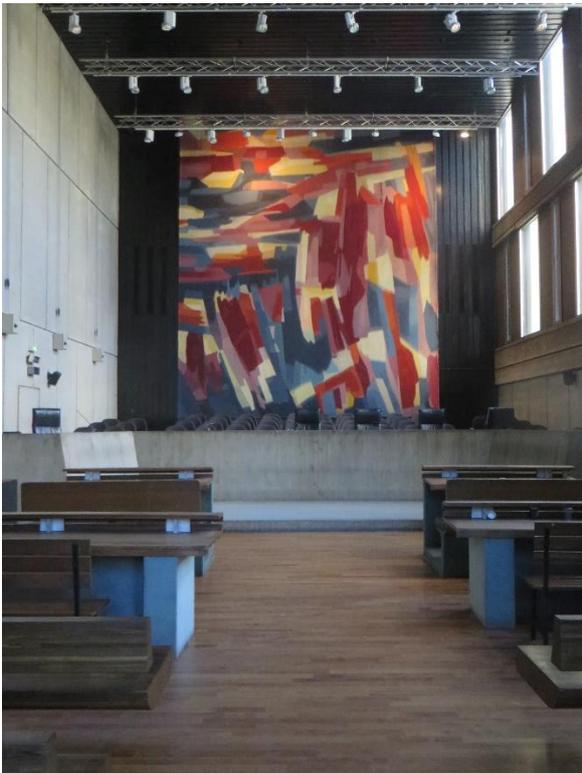
connaîtra une fortune importante pour les futurs bâtiments administratifs et publics de la décennie 65-75, et qui serait le premier dans le cadre du programme du palais de Justice^{xliii}^{xliiv}.

À retenir de ce bâtiment dont plusieurs caractéristiques seront reprises en France : le regroupement des services administratifs dans une tour à l'arrière, le bâtiment d'accueil du public en partie basse, directement au niveau de la rue, et qui s'affranchit complètement du rythme de la travée et de la composition symétrique. De façon unique, la salle des pas perdus est à l'étage et éclairée de côté, par d'immenses verrières donnant sur le patio.

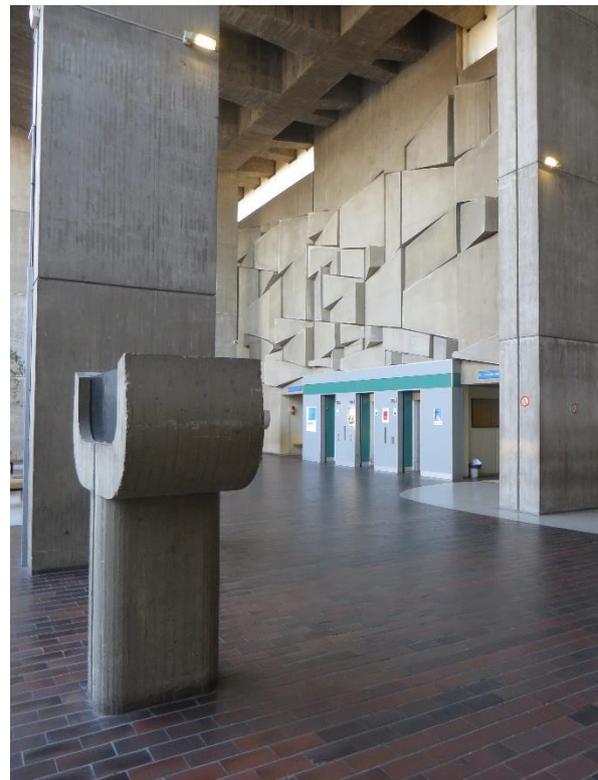
L'importance de la décoration artistique : une réalisation de son temps

Le décor intérieur, composé de nombreuses tapisseries, de mobilier intérieur et d'un décor mural en haut-relief reflète également l'époque où la recherche de « la synthèse des arts » participe à une œuvre d'art total dans les bâtiments publics^{xlv} (ex. La Maison la Radio, Paris). Cependant, le palais de Justice de Lille est remarqué par l'exceptionnel décor, pour un tel programme, notamment la diversité des tapisseries abstraites ou figuratives qui permettent d'évoquer les symboles de la Justice^{xlvi}.

On retrouve dans la caserne Masséna à Paris (Jean Willerval, architecte, 1963-1973) le parti général socle/bloc, adopté au palais de Justice de Lille, l'attention aux détails, le rationalisme et le lyrisme. Philippe Scrive, sculpteur y intervient également^{xlvii}.



14- Vue sur la salle des pas perdus



15- Vue d'une salle d'audience



16- Vue sur des éléments de mobilier

4. Évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

La modernité fonctionnelle et stylistique du palais de Justice de Lille a été souhaitée par le département du Nord dès l'origine de la commande ; le résultat, œuvre des architectes Spender et Willerval a répondu à la volonté politique à maints égards. Il a inauguré un nouveau genre stylistique pour le programme du palais de Justice en France, en étant la première réalisation en complète rupture avec le style néo-classique antérieur. Conscients de devoir élaborer un bâtiment à la fois emblématique et fonctionnel, les architectes conçoivent un palais digne de ce nom, et réussissent la synthèse en un édifice à la fois accessible et accueillant, mais aussi éloquent, impressionnant et fermé quelque peu sur ses secrets ; on y relève même quelques aspects d'architecture militaire.

La modernité stylistique est remarquable dans les motifs des façades, dans l'intégration importante d'œuvres d'art, à la fois immeubles par destination (moulages sculptés, meubles fixes) ou rapportées (tapisseries) et illustrant les symboles de la justice, ainsi que dans le choix du module préfabriqué des façades. Enfin, le parti constructif du « socle-bloc », appartient aux premières tentatives réalisées à la fin des années cinquante en France, rapporté certainement des USA et qui connaît par la suite une belle postérité dans les équipements publics administratifs de la décennie 1965-1975 (hôtel de ville de Grenoble par Novarina, 1965-1967 ; préfecture de Nanterre, A. Wogenscky, 1965-1972)^{xlviii}.

La réalisation du palais de Justice de Lille fut très chaotique car contemporaine de la réforme judiciaire de 1958 à laquelle les architectes, le maître d'ouvrage et les juridictions durent constamment s'adapter. L'organisation intérieure fut mainte et mainte fois revue, discutée, négociée puis validée par les différentes administrations, tout en étant contrainte par la taille réduite de la parcelle ; seuls les agrandissements en profondeur et en hauteur sont alors

possibles. La découverte de vestiges archéologiques majeurs a également ralenti la marche des opérations. Enfin, des difficultés de terrains, de relation avec les bureaux d'étude, des intempéries et les grèves de mai 1968 n'ont fait que retarder le chantier. En dépit de ces difficultés, le succès local et régional lors de l'ouverture du bâtiment est à relever, les usagers en apprécient la fonctionnalité, la modernité, la clarté des espaces intérieurs, la beauté et la décoration. Le contraste de la bâtisse moderne avec la vieille ville est saisissant, et semble ne poser aucun souci à l'époque alors que le secteur sauvegardé de Lille est en gestation.

.....

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

Liste des documents assemblés dans le dossier

1. Archives visuelles originales :

Bibliothèque municipale de Lille

Photographies de la collégiale Saint-Pierre de Lille (vers 1961-1963)

B593506101_portefeuille_105_30b-medium, 105_30c, 105_30d

Vues du nouveau palais de justice, sur fond du quartier du vieux Lille

B593506101_portefeuille_147_006 et 147_008

2- *Perspective, projet initial, 1957*, AD 304 W 113 122.

4 – *Vues, projet initial, 1957*, AD 304 W 113 122.

5 - *Vues, projet initial, 1957*, AD 304 W 113 122.

6- WILLERVAL, Jean et Marcel SPENDER, *Façade nord-est, premier permis de construire de 1962*, Archives Municipales de Lille, 1 T 17286.

7- WILLERVAL, Jean et Marcel SPENDER, *Plan masse et situation, premier permis de construire de 1962*, Archives Municipales de Lille, 1 T 17286.

Photographies Médiathèque du patrimoine

Gilles Ehrmann : APO2KA000211 à 238, (vers 1967-1968)

8- EHRMANN, Gilles, *Salle d'audience*, mars 1969, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, AP02KA000220, © Ministère de la Culture

9- EHRMANN, Gilles, *Immeuble en construction : façade*, mars 1969, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, AP02KA00021, © Ministère de la Culture

12- EHRMANN, Gilles, *Salle des pas perdus*, mars 1969, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, AP02KA000235, © Ministère de la Culture

Autres

10- Anonyme, *Façade de la Banque Lambert peu avant son achèvement*, 1964, © Archives Lambert

2. Photographies et dessins récents :

1- SAMPSON, Marie-Pierre, *Palais de Justice – Façades est et nord*, photographie numérique, 2020

3- SAMPSON, Marie-Pierre, *Traitement des angles du socle, détail*, photographie numérique, 2020

- 11- SAMPSON, Marie-Pierre, *Socle et tour*, photographie numérique, 2020
13- SAMPSON, Marie-Pierre, *Vue d'ensemble*, photographie numérique, 2020
14- BAUER, Caroline, *Vue sur la salle des pas perdus*, photographie numérique, 2019
15- BAUER, Caroline, *Vue sur une salle d'audience*, photographie numérique, 2019
16- BAUER, Caroline, *Vue sur des éléments de mobilier*, photographie numérique, 2019
-

Date : Septembre 2021

Rapporteur : Marie-Pierre Sampson

ⁱ Liste reprise depuis la thèse de Laure-Estelle MOULIN, l'ensemble des archives n'a pas pu être consulté pour la rédaction de la notice. AD 1348 W 1 à 9

ⁱⁱ AD 1348 W 1

ⁱⁱⁱ Voix du Nord, 26 avril 1957

^{iv} Voix du Nord, 27 avril 1957

^v Laure-Estelle MOULIN, p. 227 : « Marcel Spender né et ayant son agence à Roubaix âgé de 56 ans au moment du concours a une solide expérience dans le département du Nord et est bien représenté dans la profession. Jean Willerval, âgé de 34 ans, diplômé depuis 6 ans architecte agréé par le MRL. Les deux se présentent comme architecte-urbanistes et ont déjà travaillé ensemble sans être collaborateurs d'une même agence. Marcel Spender expert près les tribunaux, mandataire de l'équipe, a son agence à Roubaix. Jean Willerval restera domicilié à Paris durant toute la construction. Marcel Spender semble s'être exclusivement consacré aux tâches administratives et au suivi de chantier. Bien que les plans soient signés par les deux architectes, il semble que la conception du projet soit restée l'apanage du jeune Jean Willerval. Il est fort possible que l'esquisse du concours soit entièrement de lui. L'opération fut un formidable tremplin pour Jean Willerval. »

^{vi} AD 304 W 113 122/1

^{vii} AD 1348 W 1

^{viii} Laure-Estelle MOULIN, p. 100

^{ix} AD 304 W 113122

^x AD 304 W 113122

^{xi} AD 1348 W 9, rapport de Jean Willerval « Construction d'un 8^{ème} et 9^{ème} étage bâtiment haut »

^{xii} AD 1348 W 8

^{xiii} « Avant de devenir architecte, il avait suivi la section peinture aux beaux-arts. C'est sans doute ce qui explique que cet homme de 44 ans ait un tel souci d'intégration des arts dans la cité. »
« J'ai choisi deux jeunes de Lille : Millecamps et Degand. J'ai fait mon choix très librement en m'entourant des conseils de Denise Majorel de la Galerie La Demeure et de ceux d'Olivier Pinton qui a tissé ensuite la plupart des œuvres. La collaboration avec les peintres cartonniers a été un plaisir. Ils se sont rendus sur place pour juger du cadre et choisir les couleurs. Je suis personnellement enchanté du résultat. L'harmonie avec le béton est parfaite. La tapisserie crée une chaleur et nous retrouvons l'harmonie qui existait au moyen-âge. »

André THIERRY, Triomphe de la tapisserie au palais de justice de Lille, Cité par Laure-Estelle MOULIN.

^{xiv} AD 304 W 112854, W 112857

^{xv} AM 1348 W 4

^{xvi} Lettre au Préfet du Nord de JW datée du 15 juin 1960, AD W 156830 « Il est apparu nécessaire de reconsidérer complètement certains points du programme initial du concours – notamment pour les services de police et du tribunal d'instance et surtout pour le tribunal des enfants et la liberté surveillée (ces services devaient être triplés depuis la réforme judiciaire). Il est donc nécessaire de revoir en détail la disposition des locaux du Palais et notamment de l'agrandir (on a demandé en plus une salle d'audience et de développer les garages. »

^{xvii} Laure-Estelle MOULIN, p. 233

^{xviii} AD 1348 W 1

^{xix} Laure-Estelle MOULIN, p.239

^{xx} AM de Lille 1T17286

^{xxi} AD 1348 W 7

^{xxii} AD 1348 W 8

^{xxiii} AM Lille 1T14890

^{xxiv} AD 1348 W 8

^{xxv} AD 1348 W 8

^{xxvi} Eugène Van den Meersch, séance du 4 juin 1952 du CG dans Département du Nord, P.V. des délibérations du CG 1^{ère} session extraordinaire de 1952. AD 700 W 11 1952

^{xxvii} Laure-Estelle MOULIN, p.84

-
- ^{xxviii} Laure-Estelle MOULIN, p. 117
- ^{xxix} Laure-Estelle MOULIN, p. 286
- ^{xxx} Laure-Estelle MOULIN, p. 285
- ^{xxxi} Laure-Estelle MOULIN, p. 290 « *le programme sculpté de la salle des pas perdus de Lille se distingue par la vue brutale d'une entrée guillotine à l'une des salles d'audience. Cette partie de la porte a la particularité de se prolonger très haut dans le mur, à une hauteur deux fois et demie supérieure à la hauteur des autres portes d'accès aux salles d'audience et de se terminer par la symbolique forme oblique de la lame de la guillotine. Cette impression est renforcée par un volume de béton en saillie qui semble vouloir tomber. Si cette interprétation est exacte, cet élément moralisateur remplit le même rôle que les œuvres d'art des PJ du XIX^e siècle* ».
- ^{xxxiii} Laure-Estelle MOULIN, p. 305 (?)
- ^{xxxiv} Gauthier VANORVERSHELDE : « Les édifices « socle-tour », l'archétype de l'architecture rationaliste des sièges de la CAF », Les immeubles de grande hauteur en France. Un héritage moderne, 1945-1975 », *Bulletin Docomomo France*, numéro spécial, Paris, Hermann, mars 2020, p. 172
- ^{xxxv} Délibération du CG, séance du 4 juin 1952.
- ^{xxxvi} Cependant, nous n'avons pas trouvé dans la presse locale une corrélation entre la construction du palais de Justice et la prise de conscience de sauvegarde et d'identification du vieux-Lille.
- ^{xxxvii} Voix du Nord, 16 janvier 1958.
- ^{xxxviii} Voix du Nord, idem
- ^{xxxix} Voix du Nord, 3 janvier 1969.
- ^{xl} Voix du Nord 4et
- ^{xli} Laure-Estelle MOULIN, « L'architecture judiciaire en France sous la Vème république », p. 62
- ^{xlii} Laure-Estelle MOULIN, p.66
- ^{xliiii} Laure-Estelle MOULIN, p.85
- ^{xliv} « Il est aujourd'hui permis d'affirmer sans risque de se tromper que l'abandon et la démolition du palais de Justice de Lille, qui était l'œuvre de Lepus en 1835 et l'édifice de Willerval et Spender, dont les premiers terrassements datent de 1963 marque un point de rupture. Il inaugure une nouvelle période de l'histoire des palais de Justice ». « La justice en ses temples », Association pour l'histoire de la justice, 1992.
- ^{xliv} François LOYER, *Histoire de l'architecture française. De la Révolution à nos jours*, Paris Mengès, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1999. Note 1345, p. 464 :
« Pour le palais de Justice de Lille, Jean Willerval et Marcel Spender détachent une tour de bureaux de son socle massif abritant les salles publiques. Comme à la Maison de la Radio, la décoration intérieure est l'objet d'une vaste commande publique de tapisseries dessinées d'après les cartons de Bazaine, Gilioli, Millecamps, Prassinons, ? etc »
- ^{xlvi} « Le chêne de Saint-Louis est représenté dans les tapisseries qui furent commandées pour le palais de Justice de Lille ». « Les efforts accomplis au palais de Lille ne se retrouvent pas toujours dans les palais postérieurs ». ». « La justice en ses temples, Association pour l'histoire de la justice » 1992.
- ^{xlvii} Catherine BLAIN, « Jean Willerval, la Caserne Massena, 1963-1973 », *AMC*, n° 153, Juin-Juillet 2005, p. 86 à 92.
- ^{xlviii} Joseph ABRAM, *Du chaos à la croissance (1940-1966), tome 2 de Gérard Monnier (dir.)*, *L'architecture moderne en France*, Paris Picard, 1999, chapitre 5.